



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services publics

Question écrite n° 87375

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la question du service public français. Dans un rapport de mars 2014 « pour une fonction publique audacieuse et « *business friendly* », l'Institut Montaigne propose de « favoriser l'organisation de coopérations public/privé à l'échelon régional entre les services publics et les entreprises pour susciter une ouverture réciproque et une curiosité mutuelle en favorisant, par exemple, l'alternance en formation initiale avec les écoles de l'administration ou en ouvrant plus largement l'accès aux stagiaires ». Au regard de cette proposition, elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement.

Texte de la réponse

Favoriser l'organisation de coopérations entre les services publics et les entreprises pour susciter une ouverture réciproque et une curiosité mutuelle, constitue un objectif partagé par de nombreux acteurs de la fonction publique, qui s'illustre de manière multiple, dans une approche nationale comme régionale. Trois exemples peuvent illustrer cette approche de manière significative. - Les écoles de service public ont bien évidemment intégré cette préoccupation. L'école nationale d'administration propose ainsi, comme d'autres écoles, dans le cursus de formation de ses élèves, un stage en entreprise. Ce stage doit permettre aux élèves de disposer d'une expérience des interactions existantes entre service public et secteur privé. Cette approche ne peut cependant être généralisée à l'ensemble des écoles de service public, notamment lorsque la formation initiale proposée est de courte durée et doit de ce fait privilégier la préparation aux fonctions qui seront exercées. - Le développement de l'apprentissage constitue pour les trois versants de la fonction publique l'occasion d'accueillir des jeunes qui envisagent non seulement de s'orienter vers les métiers du secteur public, mais qui cherchent également à acquérir des compétences qu'ils pourront valoriser par la suite auprès d'employeurs du secteur privé, l'apprentissage étant ouvert dans de nombreux domaines d'activité communs aux secteurs privé et public (informatique, bâtiment, communication, hôtellerie/restauration, assistance de direction...). La réussite de ce processus nécessite une ouverture et une curiosité qui ne peut que renforcer à terme l'inscription de la fonction publique dans le tissu socio-économique local, l'offre d'apprentissage couvrant l'ensemble du territoire national. Le Gouvernement a défini des objectifs ambitieux pour l'Etat en la matière, ses services et ses établissements publics devant accueillir 4 000 apprentis à la rentrée 2015 et 10 000 à la fin de l'année 2016, alors qu'il en accueillait 700 en 2014. Un accueil plus large des stagiaires dans les services publics s'inscrit dans une même dynamique, la fonction publique devant être exemplaire dans la formation des jeunes afin de contribuer efficacement à leur insertion professionnelle. - Les ateliers d'échanges public-privé rassemblent depuis 2011 des gestionnaires en ressources humaines et des managers, trois fois par semestre à Paris, avec une déclinaison dans quatre régions qui prennent chacune en charge un atelier dans l'année, soit un total annuel de dix ateliers. Ces ateliers, qui sont dépourvus de portée décisionnelle, poursuivent une logique de professionnalisation des acteurs de la fonction ressources humaines et managériale par un partage d'idées et d'expériences avec le secteur privé. Ces différentes initiatives s'inscrivent dans un souci de créer des dynamiques qui modifient la culture des acteurs. Leurs effets s'appréhendent nécessairement sur le moyen et le

long terme.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87375

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6427

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2881